



LE MARIN D'EAU DOUCE

Bulletin de liaison de l'A.B.P.F.



Mars / Avril / Mai / Juin / 2026 N° 71

Chers adhérents, chers amis

La saison a démarré et nous espérons que cette année le niveau de l'eau dans le canal restera conforme pour une bonne navigation. Certains secteurs du canal sont de moins en moins fréquentés, la région risque de réduire le service ce qui aura pour conséquence de diminuer le trafic et par ricochet de saturer d'autres secteurs, tout particulièrement, la partie pratiquée par les loueurs.

La sortie à l'île de Batz s'est bien déroulée, en revanche, le nombre de participants inférieur à vingt n'a pas permis d'avoir le prix de groupe. Nous devons réfléchir sur l'opportunité de maintenir ce genre de sortie, heureusement, cinq membres des médaillés de la jeunesse des sports et de l'engagement associatif se sont joints à nous.

Nous avons réédité les brochures publicitaires pour faire connaître l'ABPF et ainsi recruter de nouveaux adhérents. N'hésitez pas à nous les réclamer afin de diffuser l'information.

Merci à ceux qui feront la démarche de trouver de nouveaux navigants.

Amicalement

Le président, Maurice Nicolazic

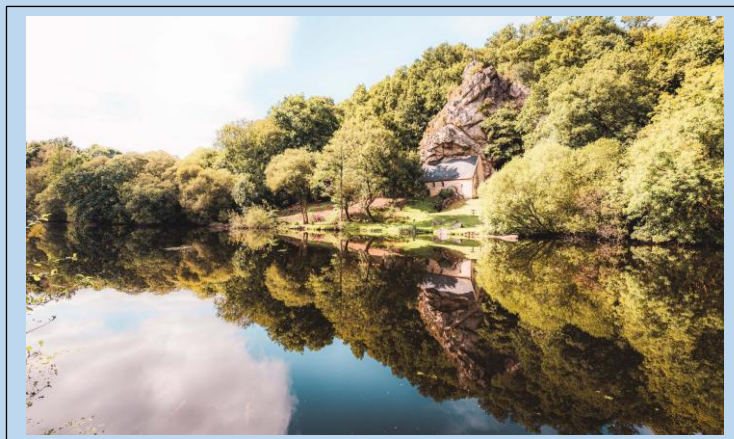
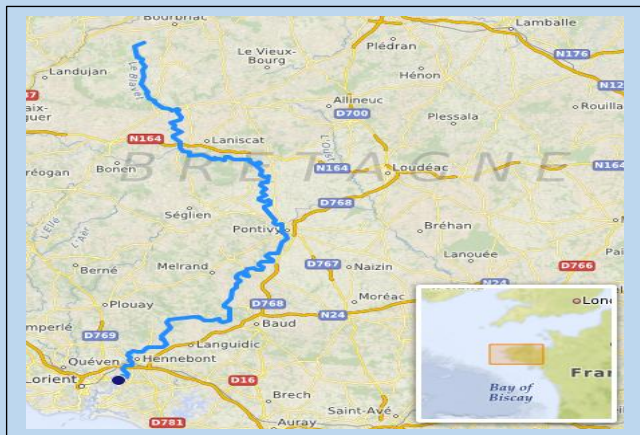


Naviguer sur Le Blavet, une longue histoire et une découverte !

Un peu de géographie

Le Blavet (ar Blavezh en breton) signifie « eau jaillissante, eau courante ».

Long de 150 km, il prend sa source au cœur de l'Argoat à 280 mètres d'altitude dans la commune de Bourbriac et descend le long des Monts du Mené ; il traverse le lac de Guerlédan, puis rejoint le Scorff, pour se jeter dans la mer à Lorient.



Chapelle Saint Gildas de Bieuzy

Le cours d'eau peut être divisé en plusieurs sections : le Haut Blavet en amont de Gouarec, la section du Canal de Nantes à Brest de Gouarec à Pontivy, la section du Canal du Blavet de Pontivy à Hennebont et l'estuaire en aval d'Hennebont.

Un peu d'histoire

La canalisation du fleuve entre Pontivy et Hennebont est envisagée dès 1783.

Napoléon 1er, pour contourner le blocus Anglais, veut relier les ports de Lorient, Brest et Saint-Malo par l'intérieur des terres. Il est donc stratégique de rendre le Blavet navigable pour transporter les hommes et les marchandises.

Dès 1802, d'importants travaux de canalisation sont décidés. 28 écluses et maisons éclésières et 360 ponts et ponceaux sont édifiés pour franchir un dénivelé de 54 mètres.

Les travaux se terminent en 1825. Le 4 novembre de la même année, le canal du Blavet est inauguré en grande pompe. Le bateau la « Marie-Thérèse » arrive à Pontivy sous les applaudissements de la population.



Écluse de l'Abbaye de Bon repos



Inzinzac-Lochrist (anciennes forges)

Une nouvelle plante invasive entre Bruz et Guichen / Pont Réan.

(Article rédigé par Alain Besnard – février 2026)

La Myriophylle hétérophylle a été introduite pour l'aquariophilie et l'ornement végétal des pièces d'eau. Cette plante aquatique originaire d'Amérique du Nord, a été identifiée le 17 février 2026 dans la Vilaine entre Bruz et Pont Réan. Cela confirme l'expansion de l'espèce en France, car elle a déjà été signalée dans les Pays de la Loire ou le Centre-Val de Loire.

Cette plante colonise rapidement les milieux aquatiques, elle étouffe la biodiversité et diminue l'oxygène et la lumière. Elle perturbe aussi les activités humaines comme la navigation et la pêche.

La DREAL Bretagne (Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement), en lien avec les collectivités locales, est à l'origine d'un plan d'action pour limiter la propagation et signaler d'urgence les éventuels foyers présents en Bretagne. En cas d'invasion avérée et étendue, des arrêtés seront pris pour les arracher selon un protocole bien particulier.

Alain BESNARD sur proposition d'ERIC



**Association Bretonne de
Plaisance Fluviale**

Extrait du compte rendu de l'Assemblée
Générale du 6 mars 2026 à ARZAL (56190)

Compte rendu rédigé par Alain Besnard et validé par Maurice
Nicolazic

Ordre du jour

- 1 – Rapport moral et d'activités 2025
- 2 – Rapport financier 2025 et budget prévisionnel 2026 – Point sur les adhésions
- 3 – Élection du « tiers sortant » du Conseil d'Administration
- 4 – Projet « Un dimanche sur le Canal »
- 5 – Programme des rencontres pour l'année 2026
- 6 – Intervention de Monsieur David Moy, Directeur de Canaux de Bretagne
- 7 – Questions diverses

Ouverture de notre Assemblée Générale à 10 heures

Avec les adhérents présents ou représentés, le quorum est atteint.

– Rapport moral et d'activités 2025 par notre Président Maurice Nicolazic

- **Élection du tiers sortant** Cette année, les « sortants » : Maurice Nicolazic, Michaël Heath-Guy, Serge Lambert et Alain Besnard proposent de se représenter. Par ailleurs, il est proposé qu'Andrée Metay rejoigne notre Conseil d'Administration. Mise au vote : Pour = 30 ; Contre = 0 ; Abstention = 0

Projet « Un dimanche sur le Canal » - Lors de son Assemblée Générale du 19 décembre 2025, l'Association Escales Fluviales de Bretagne (EFB) a voté sa dissolution. A cette réunion, Maurice Nicolazic a proposé que l'ABPF reprenne l'animation « Un dimanche sur le Canal ». Cette animation, qui se déroule le 1^{er} dimanche d'août, est matériellement organisée par des communes et associations intéressées. C'est une opportunité pour l'ABPF de renforcer ses liens avec les communes au bord des voies fluviales et aussi de se faire connaître auprès de futurs adhérents. Joël Metay et son épouse proposent de s'occuper de la communication et de la coordination générale avec les communes et associations potentiellement participantes (lettre d'information, supports visuels, contacts, bilan...). L'assemblée Générale de l'ABPF donne son accord de principe. Une réunion spécifique est programmée le mardi 31 mars 2026 à 10h30 à Arzal, avec quelques membres du Bureau (Maurice, Andrée, Joël, Serge, Daniel et Alain) pour organiser le lancement de l'opération 2026.

Intervention de Monsieur David Moy, Directeur des Canaux de la Région Bretagne -

Son budget annuel est de 25 M€ pour le développement économique et l'aménagement du territoire. Ce budget correspond aux retombées économiques évaluées par la Région Bretagne. A noter que dans la pratique, Canaux de Bretagne entretient des liens étroits avec le département de Loire Atlantique.

Les points d'actualité. Les conséquences des crues « exceptionnelles », en particulier sur le bas de l'Oust, Le Blavet et La Vilaine, mobilisent toutes nos équipes pour permettre une réouverture à la navigation le vendredi 3 avril 2026. Le coût des réparations est estimé à 1 M€ (chemin de halage, vérification et remise en état des ouvrages d'art, vérification de la bathymétrie et remise à niveau des mouillages en particulier au niveau des portes d'écluses et des confluences). Bonne nouvelle, nous venons d'obtenir les autorisations de dragage sur le département du Morbihan (Canal de Nantes à Brest et Le Blavet). Un budget de 500 K€ / an est réservé pour ces opérations. Priorités 2026 : dragage et faucardage sur La Vilaine et le Canal d'Ille et Rance, lutte contre les plantes invasives. Un budget annuel de 1 M€ est réservé pour les opérations de faucardage, qui vont commencer à partir d'avril 2026, avec un objectif de 2 à 3 passages par an. En complément, la Région a fait l'acquisition d'un bateau « faucardeur / faucheur / arracheur ». Les essais vont être réalisés cet été sur le Canal d'Ille et Rance (coût d'achat 300 K€ + main d'œuvre et transport des herbes). Si les résultats sont satisfaisants, il est envisagé d'acheter une 2^{ème} machine. Réouverture du clapet du Boël : après 1,5 an de travaux (coût de 4,5 M€), le clapet est opérationnel. Une animation est prévue à cette occasion. La navigation sur l'itinéraire Manche Océan est une priorité pour la Région.

Nous encourageons les navigateurs à venir, c'est une façon de pérenniser l'entretien de nos voies fluviales. Création d'une nouvelle Halte nautique à Rennes (Le Mail), avec sanitaires, eau et électricité accessibles par badge.

. Les projets engagés

Une évolution stratégique est engagée sur les ports. Une Société Publique « Bretagne Plaisance » a été constituée pour prendre en charge la gestion des ports de Dinan et Evran en 2026, et de La Gacilly, Glénac et Guipry-Messac en 2027.

En parallèle, la Région Bretagne est au capital de la Compagnie des Ports du Morbihan. Cette dernière doit prendre en charge le Port d'Hennebont et le Port de Redon, avec le projet d'y installer une zone de port à sec et des services associés. Il est demandé à la Compagnie des Ports du Morbihan d'encourager ses adhérents à venir naviguer sur les voies fluviales intérieures.

Création d'une halte nautique (tables, bancs, sanitaires eau, et électricité accessible par badge, ...) au Pont d'Oust à Peillac. Les travaux commencent en 2026, pour une mise à disposition en 2027. D'autres projets de même nature sont prévus, par exemple à Saint Germain sur Ille en 2027.

La sortie de printemps 2026 de l'ABPF – Roscoff et Île de Batz

Arrivés à Roscoff sous le soleil et les restes d'un vent de noroît, les amis de l'ABPF se sont d'abord retrouvés pour un déjeuner au restaurant Les Arcades avec une magnifique vue sur la mer.



Restaurant les Arcades



Maison Marie Stuart

Nous nous sommes ensuite rendus à pied devant la maison dite « Marie Stuart » pour une visite en petit train des lieux emblématiques de la ville historique de Roscoff. Citons à titre d'exemple : la chapelle Saint Ninien, Notre Dame de Croas Batz, le Sanatorium de Per Haridy, la Villa Ker Lena, l'Institut Marin de Roc'h Kroum, la Pointe de Blosson et la chapelle Sainte Anne, sans oublier bien sûr le Vieux Port.



Notre Dame de Croas Batz



Le vieux port

L'après-midi s'est poursuivie par une balade à pied pour admirer les belles demeures avec les entrées de cave, les arcades, les lucarnes monumentales et les escaliers à vis.



Belle façade – Rue Armand Rousseau



Château de la Digue

Le lendemain, rendez-vous sur le Vieux Port pour un embarquement vers l'Île de Batz.



Embarquement pour l'Île de Batz



Notre Dame de Bon repos et Sémaphore

Arrivée sous un soleil radieux à l'embarcadère de Porz Kernoc, notre visite commence « Cap à l'Ouest » par une balade à pied vers le Phare, en passant par Porz An Eog, l'Église Notre Dame de Bon Secours et le Sémaphore

Après un déjeuner sur une terrasse face à la mer, nous nous orientons « Cap à l'Est » pour une visite du Jardin de Georges Delaselle, son créateur.



D'une surface de 2,5 hectares, il abrite plus de 1700 espèces subtropicales importées des 5 continents. Citons : Cordyline australis de Nouvelle Zélande, Echium pininana des Caraïbes, Geranium maderense de Madère et Aenium des Îles Canaries.

En fin d'après-midi, retour à pied vers l'embarcadère, sans oublier en passant un petit coup d'œil sur les ruines de la chapelle Sainte Anne

texte et photos ALAIN BESNARD

Compte rendu de la réunion du 14 avril 2026 à Port Blanc – Baden, avec Escales

Fluviales : Objet : remise de la quote-part du « boni de liquidation » par EFB à l'ABPF participants : BESNARD Alain, LAMBERT Serge, METAY Joël, NICOLAZIC Maurice pour l'ABPF et Eric ECHARD pour EFB (Escales Fluviales de Bretagne). Étaient également présentes les correspondantes locales des journaux « Le Télégramme » et « Ouest France ».

Rappel - Après plusieurs décennies d'existence sous différentes raisons sociales (Association des communes d'une rive à l'autre, Comité des Canaux Bretons, Canaux de Bretagne, Escales Fluviales de Bretagne), la suppression progressive des subventions en provenance de la Région et des départements, ainsi que la baisse du nombre des adhérents ont contraint l'Association « Escales Fluviales de Bretagne » à prononcer sa dissolution par un vote à l'unanimité lors de son Assemblée Générale Extraordinaire du 19 décembre 2025 à Pontivy.

Face à cette situation et avec la volonté de pérenniser la manifestation annuelle « A dimanche sur le Canal », Maurice Nicolazic a proposé que l'ABPF reprenne la coordination de l'évènement. Ceci a obtenu un avis favorable de la part d'EFB. Cette proposition a été présentée au vote lors de l'Assemblée Générale de l'ABPF du 6 mars 2026. Le vote a été favorable à l'unanimité. Joël Métay, au sein de l'ABPF, est chargé de cette activité.

Après la clôture des comptes et la validation par un expert-comptable, le « Boni de liquidation » a été affecté par tiers à la Fédération des Offices de Tourisme de Bretagne (OTB), la Maison du Canal d'Ille et Rance et à l'Association Bretonne de Plaisance Fluviale (ABPF).

Éric Echard, Président de EFB, est venu à « Port Blanc - Baden » pour remettre à Maurice Nicolazic, Président de l'ABPF, la part du « boni de liquidation » revenant à notre Association.

Cette rencontre, en présence des correspondantes des journaux « Le Télégramme » et « Ouest France », a été l'occasion de faire un bref historique des origines de l'évènement et de répondre aux questions des journalistes. La réunion s'est terminée par une « photographie souvenir » de l'évènement, photographie prise sur la cale de mise à l'eau de Port Blanc à Baden 56870.

Alain Besnard



De gauche à droite :

Serge Lambert – Vice-Président de l'ABPF

Éric Echard – Président de l'EFB

Maurice Nicolazic – Président de l'ABPF

Alain Besnard – Secrétaire de l'ABPF

Joël Métay – ABPF en charge de la coordination de la manifestation

« A dimanche sur le Canal »



Rédaction et Mise en page : Maurice NICOLAZIC

Tél : 02 97 57 02 31 ou 06 08 32 18 30 - E-mail : abpf@orange.fr Site : www.plaisance-fluviale-bretonne.org Notre service « Réception Articles et Photos » est toujours ouvert pour recevoir vos documents.

Premier obstacle : les moulins

L'ingénieur en chef du canal adresse cette missive aux élus des communes concernées :

« Nous trouvant dans la saison des eaux les moins abondantes, il est nécessaire que nous fassions la jauge de toutes celles qui pourraient être amenées à notre Bief de partage d'Hilvern sur le canal de Nantes à Brest.

Ces eaux doivent provenir de l'étang de Poulancre (la Vieux Marché), et de différentes branches et affluents de la rivière d'Out au droit et au-dessus d'Uzel, qui coulent dans les communes de Merléac, Allineuc, le Bodéo, St Martin, la Harmoye, et pour de faibles parties peut être (car on ne connaît pas bien les diverses limites), dans les limites d'Uzel et de Corlaye. Si les divers cours d'eau que nous devons mesurer n'étaient traversés d'aucun établissement, la quantité d'eau passant par un point quelconque serait toujours égale au produit des sources pour le moment de l'opération

Mais les barrages des étangs et surtout ceux des moulins (toute cette saison), donnent chacun et irrégulièrement des écoulements de jour plus considérables que ceux de nuit, en sorte qu'il devient impossible à moins d'un temps qui nous est refusé de connaître les produites journaliers des sources.

Nous avons donc besoin de votre autorisation pour apporter plus de régularité dans l'écoulement des eaux retenues par les barrages des moulins et étangs, nous mettre en état de faire chômer les moulins et de faire écouler leurs eaux de la manière que chaque localité nous le suggérera, d'empêcher que les étangs s'il s'en trouve soient vides avant la fin de nos opérations, et d'assurer une évacuation régulière et permanente de toutes les eaux qui tendaient à surélever leur niveau actuel. Je désire que votre autorisation soit sans restriction afin de ne pas être exposé par des difficultés imprévues à perdre l'occasion de mesurer les eaux, laquelle occasion ne se représenterait que dans un an. Cependant, je dois vous dire que je présume n'avoir besoin en chômage continu pendant une huitaine de jours que :*

1°– environ 3 moulins de la commune de Vieux marché.

2°- environ trois moulins sur la rivière à peu près parallèle du chemin de Saint- Mayeux à Uzel et se jetant dans l'Out au droit de cette dernière ville.

3°– Enfin environ encore trois moulins sur la rivière d'Allineuc. Le chômage des moulins désignés dans le premier article n'auront pas lieu en même temps que ceux désignés dans le second afin que les moutures que ne ferait le premier moulin puissent être faites par le second et réciproquement. Quant aux indemnités pour chômage elles ne peuvent être réglées que de gré à gré entre moi et les meuniers, elles seraient déterminées d'après vos ordres conformément aux lois qui régissent en la matière. Pour éviter aux localités les inconvénients du chômage d'un plus grand nombre de moulins nous suppléerons par des observations faites dans un terme plus long l'uniformité à laquelle nous renoncerons. En même temps que vous m'adresserez l'autorisation que je demande, vous voudrez bien en prévenir Messieurs les Maires de Corlay, Sait Mayeux, Vieux-Marché, Merléac, Uzel, Allineuc, Bodéo, Saint-Martin et La Harmoye et les prier de favoriser nos opérations. Il faut avertir les personnes intéressées que si l'une des mesures que j'aurai recommandées relativement soit au chômage d'un moulin, soit à la régularité de l'ouverture ou fermeture de quelques vannes n'était pas observée, cela me mettrait dans le cas de recommencer entièrement les opérations et par conséquent de faire éprouver de nouveau de plus longs chômages aux moulins ».* Orthographe de l'époque